

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

9851/90 (Presse 179)

1440th Council meeting
- General Affairs -
Brussels, 12 November 1990

President: Mr Gianni DE MICHELIS,
Minister for Foreign Affairs
of the Italian Republic

FOLLOW-UP TO THE SPECIAL EUROPEAN COUNCIL IN ROME

- Relations with the United States and Canada

The Ministers discussed the draft statement on relations between the European Community and the United States. They instructed the Presidency to continue negotiations with the American side, on the occasion of the forthcoming visit by the President of the European Council and the President of the Commission to Washington, on the basis of the points that had emerged from today's discussion and to report to the partners thereafter.

They felt, moreover, that the two statements should be adopted at the next CSCE summit meeting in Paris.

- Gulf crisis

The Ministers discussed the initiatives of the Community and its Member States to try to find a solution to the problem of the foreign nationals held in Iraq and Kuwait.

They reaffirmed the position adopted by the Community and its Member States in the Rome European Council and repeated in their relevant statements. That position is based on total solidarity to secure freedom for all foreign nationals held in Iraq and Kuwait, condemnation of Iraq's unscrupulous use of those nationals for the sole purpose of trying to divide the international community, determination not to send representatives of their Governments, in any capacity whatsoever, to negotiate with Iraq for the release of the foreign nationals and to discourage others from so doing.

The Ministers accordingly agreed that any action by the Twelve should have the objective of securing the release of all the hostages. They ruled out any negotiations on the matter between their Governments and Iraq.

In the context of implementing the principles set out in the declaration by the Rome European Council, the Ministers decided that the Community and its Member States would take vigorous action through representations to a large number of countries and groups of countries to persuade them to press the Iraqi authorities along the same lines.

The first of those approaches was made by the Ministers themselves to their colleagues in the Maghreb Arab Union during today's meeting in Brussels.

- Relations with the East European countries

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to examine two documents submitted by the Italian Presidency at the Rome European Council concerning, on the one hand, long-term co-operation with the Central and East European countries and with the Soviet Union in the energy sector and, on the other hand, a Community initiative in the telecommunications development sector with the USSR and with the Central and East European countries.

As regards co-operation in the energy sector, President DELORS stated that the Commission would take into account the abovementioned document and the communication from Prime Minister LUBBERS concerning a European Energy Community submitted at the Dublin European Council in June, in its preparatory work for the deliberations of the Council and of the CSCE summit in Paris.

- Preparation for the Intergovernmental Conference on Political Union

The Council confirmed that the Ministers' personal representatives, who were to hold three further meetings before reporting to the Council meeting on 4 December, were responsible for preparations for the Intergovernmental Conference on Political Union.

RELATIONS WITH EFTA

The Council reviewed the negotiations with EFTA and confirmed how vitally important it was that they should culminate in overall agreement on the major issues by the end of the year.

With that in mind, it held a wide-ranging discussion on the problem of derogations for EFTA from the "acquis communautaire", institutional questions, agriculture, fisheries and the reduction of regional economic and social disparities. It instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining those issues in the light of the Council's discussions.

The Council noted the Presidency's intention to organize a ministerial meeting with the EFTA countries before the end of the year.

ASSOCIATION WITH POLAND, HUNGARY AND CZECHOSLOVAKIA

The Council heard a Commission exposé on the negotiating directives it was proposing for the conclusion of Association Agreements with Poland, Hungary and Czechoslovakia.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to carry out a concentrated and detailed examination of the proposed directives, so that the Council could approve them at a meeting before the end of the year.

REDIRECTING THE MEDITERRANEAN POLICY

After noting progress in the work on redirecting the Mediterranean policy, the Council asked the Permanent Representatives Committee to examine the amounts to be earmarked in the negotiating directives for the fourth Financial Protocol and in the context of horizontal financial co-operation and to continue its work on the points still outstanding as regards financial co-operation.

As regards the commercial aspects, the Council felt that encouragement of exports by the Mediterranean partners was one way of ensuring their economic development, and called upon the Permanent Representatives Committee to look more closely at the matter, taking into account the current transitional arrangements for products originating in Spain and Portugal.

In conclusion, the Council asked the Permanent Representatives Committee to report to it at its next meeting.

CO-OPERATION WITH THE ASIAN AND LATIN AMERICAN DEVELOPING COUNTRIES

The Council heard a statement by Commissioner MATUTES on progress with regard to the guidelines for the next decade of co-operation with the Asian and Latin American developing countries.

It instructed the Permanent Representatives Committee to continue the work on the matter so that the points still outstanding could be discussed at a special meeting of the Development Council. It was agreed that the Council would take its final decision on those guidelines by 18 December.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Imports of bananas into the Federal Republic of Germany

The Council noted the agreement reached to increase the tariff quota for imports of bananas into the Federal Republic of Germany in 1990 to 892 000 tonnes.

It should be noted that the original quota calculated in line with the Protocol on bananas, which was 491 000 tonnes, was already increased by 200 000 tonnes in July. The new increase takes into account estimates of consumption in the FRG - after the integration of the GDR - and allows account to be taken of the commercial proposals made to German importers by suppliers other than in the dollar area.

Fisheries policy

The Council adopted the Decision on the conclusion of the Agreement in the form of an exchange of letters concerning the provisional application of the Protocol establishing, for the period from 1 August 1990 to 31 July 1993, the fishing rights and financial compensation provided for in the Agreement between the European Economic Community and the Islamic Republic of Mauritania on fishing off the coast of Mauritania.

Bruxelles, le 9 novembre 1990.

433

**NOTE BIO (90) 343 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

PREPARATION DU CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 12 NOVEMBRE 1990 (N. Wegter)

Le Conseil des Affaires générales se réunira lundi prochain à partir de 10 heures du matin.

Les points sous la responsabilité du Vice-Président Andriessen qui seront discutés sont :

1. Relations avec les Etats-Unis et le Canada

Pour faire suite aux conclusions du Conseil européen de Dublin où l'on a décidé d'envisager des déclarations transatlantique distinctes entre la Communauté et les Etats-Unis et entre la Communauté et le Canada, des discussions sont toujours en cours, ce qui ne me permet pas pour l'instant de préjuger de leur contenu. J'espère lundi pouvoir vous indiquer avec un peu plus de clarté les résultats de ces discussions, discussions qui se déroulent d'ailleurs à plusieurs niveaux entre nous, mais également entre nous et l'Administration américaine, d'une part, et entre nous et l'Administration canadienne, d'autre part.

2. Relations avec les pays de l'AELE

Vous vous rappelez que lors de la dernière réunion du Conseil, une discussion assez brève à ce sujet a eu lieu. Il est possible que lundi, une discussion plus approfondie se tiendra en ce qui concerne l'état de ces négociations, bien en route actuellement. La Commission fera sans doute rapport de l'état des discussions pour les différents sujets en discussion dans les 5 groupes de travail. Je vous rappelle qu'essentiellement il s'agit de 3 catégories de problèmes qui doivent être attaqués d'une façon ou de l'autre :

- Premier sujet : l'acquis communautaire et l'ampleur de cet acquis à appliquer pour l'ensemble de l'Espace Economique Européen. Un deuxième problème, évidemment lié à ce premier problème vient ensuite, le nombre et l'ampleur des dérogations à accepter éventuellement;
- deuxième sujet : les affaires institutionnelles et le problème de decision-making and shaping et la possibilité de pouvoir avoir une certaine influence des pays de l'AELE dans le decision-making and shaping dans la Communauté;
- troisième sujet : évidemment la cohésion qui dans la Communauté d'une façon ou l'autre ne doit pas être affectée négativement mais bien positivement par la création de cet Espace Economique Européen. Vous vous rappelez que lors de la dernière session du Conseil, ce point de la cohésion a bien été mis en relief par plusieurs délégations. Depuis, il a été constaté que ce troisième élément doit bien être dans l'esprit des négociateurs quand on parle avec l'AELE.

Lundi donc, la Commission fera un rapport détaillé de l'état des négociations qui pour nous sont d'une très grande importance, notamment vu la situation en Europe actuelle. Nous y attachons donc beaucoup d'importance.

3. Accords d'association avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie

La Commission va détailler la proposition qui vise des directives de négociation pour établir des accords d'association avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie. A ce sujet, la Commission a établi des propositions qui sont maintenant entre les mains des Ministres et nous espérons que le débat de lundi puisse avoir une certaine ampleur, ce qui nous permettrait d'avoir déjà au début décembre le feu vert du Conseil en la matière de manière à ce que la Commission puisse encore entamer les négociations cette année encore avec les trois pays concernés.

Amitiés,
B. Dethomas.



Bruxelles, le 9 novembre 1990

NOTE BIO(90) 343 (suite 1) aux bureaux nationaux
cc. aux membres du Service du Porte-Parole

Préparation du Conseil Affaires Générales du 12.11.1990
(J. VALE DE ALMEIDA)

Ci-après les points à l'ordre du jour concernant les sujets faisant partie de la responsabilité du Commissaire Matutes :

1) Crise du Golfe (suite Conseil Européen)

Dans le cadre des points à examiner à la suite de la session extraordinaire du Conseil Européen (Rome, 27/28 octobre), les ministres évoqueront la situation actuelle et les perspectives de solution de la crise ainsi que des initiatives ayant trait à la situation des otages en Irak. Les recommandations du Comité Politique, réuni hier à Rome, seront vraisemblablement le point de départ des discussions.

2) Rencontre CE/UMA

Il s'agit de la première rencontre au niveau ministériel entre la Communauté et l'Union du Maghreb Arabe (UMA) dont font partie le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Lybie et la Mauritanie. Créée en février 1989, l'UMA vise à développer les liens entre ses pays voisins, privilégiant une approche de coopération régionale. Un entretien informel entre MM. DE MICHELIS, MATUTES et GHOZALI (ministre des affaires étrangères de l'Algérie et président en exercice de l'UMA) sera suivi d'un déjeuner entre les 12 ministres de la CE, les 5 ministres de l'UMA et MM. DELORS et MATUTES. Une conférence de presse conjointe des présidents de l'UMA et de la CE et de M. MATUTES sera tenue à la fin des rencontres.

Thèmes à traiter : Situation au sein de la CE et de l'UMA, perspectives de coopération, politique méditerranéenne renouée de la CE; crise du Golfe, situation globale en Méditerranée.

3) Politique Méditerranéenne Renouée

Ce dossier fait l'objet de débats au sein du Conseil depuis la présentation des propositions de la Commission en Juin dernier. Une base consensuelle est acquise, mais des réserves persistent de la part de plusieurs délégations. Une décision n'est pas à attendre pour lundi. Cependant, il pourrait être envisagé de dégager des conclusions politiques permettant l'accélération des travaux au niveau du Coreper de façon à rendre possible une décision finale en décembre. La présidence devrait décider avant lundi matin sur le traitement à donner au dossier (pour les propositions de la Commission de Juin 1990 : voir note P-34).

4) Coopération avec les PVD d'Amérique latine et de l'Asie

Sur ce dossier non plus, les conditions ne sont pas réunies pour une décision. Des divergences subsistent sur les moyens financiers et la programmation pluriannuelle proposés par la Commission, bien qu'un large consensus existe autour des grandes orientations.

La Commission et la présidence souhaitent que le Conseil arrête des conclusions traduisant une volonté politique de la part des ministres des Affaires Etrangères d'arriver bientôt à un accord final (pour les propositions de la Commission de mai 1990 : voir note P-30).

Amitiés,


B. DETHOMAS

Bruxelles, le 13 novembre 1990.

**NOTE BIO (90) 343 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

Le président de la Commission est intervenu sur un grand nombre de sujets lors du Conseil Affaires Générales du 12 novembre.

- 1) Sur les déclarations transatlantiques avec les Etats-Unis et le Canada
le président du Conseil et le président de la Commission, qui rencontreront à Washington le président Bush dans l'après-midi du 13 novembre, ont reçu un mandat souple du Conseil pour faire avancer les discussions et tenter d'aboutir à une déclaration qui pourrait être adoptée en marge de la CSCE si les Etats membres - qui sont aussi partie prenante - acceptent le compromis réalisé (si compromis II y a).

M. Delors a précisé qu'il restait au moins deux points importants à régler avec les Etats-Unis (la déclaration avec le Canada posant moins de difficultés d'ordre politique) :

- sur le GATT, il semble fâcheux, dans une déclaration d'amitié et de partnership qui doit servir de cadre aux relations entre la Communauté et les Etats-Unis pour la décennie à venir, de faire état de divergences qui devraient être réglées dans deux mois ;
- d'autre part, dans les points transnationaux, il est difficile d'admettre que les Etats-Unis refusent de mentionner la stabilité du système financier international.

"Ces deux points sont importants", a souligné le président de la Commission.

- 2) Sur la CSCE, M. Delors a soumis au Conseil un idée qui correspondait à la promesse faite à M. Lubbers au Conseil européen de Dublin de faire avancer sa proposition d'une grande communauté européenne de l'énergie.

Cette proposition a eu, en effet, un grand impact économique et politique tant en URSS que dans les pays du Centre et de l'Est de l'Europe. Economiquement, les dirigeants soviétiques y ont vu un moyen de redresser leur économie et d'accroître leur production pétrolière (actuellement déclinante pour des raisons techniques). Politiquement, l'URSS et les pays de l'Est y ont vu la première proposition concrète pour créer en Europe un vaste espace de coopération. Et cet intérêt a été encore renforcé par la crise du Golfe et par l'effondrement des échanges à l'intérieur du CAEM (certains pays de l'Est ont des réserves pétrolières si faibles qu'ils ne savent s'ils pourront passer l'hiver sans prendre des mesures de restriction sur l'usage industriel de pétrole et sur l'usage privé de chauffage).

Les Pays-Bas et la Commission pourraient donc proposer à la CSCE l'idée d'une charte européenne de l'énergie, déclaration des principes qui manifesterait la volonté des pays de coopérer et de resserrer leurs liens dans ce domaine. Des protocoles plus concrets seraient ensuite établis (sur le rapprochement des droits miniers pour permettre les investissements en Union soviétique, sur l'assistance technique, sur de vastes réseaux de transmission de l'énergie).

Cette proposition, a encore dit M. Delors, serait indépendante de l'assistance technique que pourrait donner la Commission à l'URSS en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie ou de sûreté nucléaire (domaines qui relèvent de l'actuel accord de commerce et de coopération), avant d'interroger le Conseil sur l'opportunité et l'opérationnalité d'une telle charte. Cette proposition, qui a reçu l'appui de la délégation néerlandaise, sera étudiée par le Coreper dans les prochains jours.

- 3) Sur l'AELE, le président de la Commission a tenu à affirmer le caractère extrêmement positif de la déclaration de l'AELE du 23 octobre. Avec l'évolution récente de la Suède et de la Norvège, on pouvait s'interroger sur cette négociation ; la déclaration de Berne renouvelle l'intérêt que ces pays ont d'aboutir à un accord. D'où la nécessité, sur les points qui restent en discussion, de trouver de bonnes formules dépourvues de toute ambiguïté.

Sur la question du "decision shaping", M. Delors a fait une proposition politique d'ensemble en quatre points :

- pleine information de l'AELE à tous les stades d'élaboration d'un projet ;
- consultation des pays de l'AELE et de leurs experts ;
- droit d'évocation par l'AELE sur les questions qui nécessitent une discussion plus approfondie, éventuellement par un comité mixte (qui pourrait être composé de la Commission et du secrétariat général de l'AELE) ;
- contrôle et évaluation politique deux fois par an lors des réunions ministérielles. Voilà qui donnerait toutes garanties d'information et d'influence aux pays de l'AELE selon des procédures qui n'aggraverait pas les risques d'inefficacité du processus de décision communautaire.

Sur les dérogations, c'est à l'AELE, qui a dit sa volonté d'en réduire la liste, de préciser celles qui resteraient, les domaines de l'acquis communautaire qui devraient faire l'objet de périodes de transition (ampleur et sujets), enfin de définir les clauses de sauvegarde (qui ne sauraient être ni unilatérales, ni inconditionnelles).

Sur l'agriculture et sur la pêche, il faudra tenir compte des problèmes des pays les moins avancés de la Communauté mais aussi de la spécificité islandaise. Mon évaluation, a dit M. Delors, c'est qu'on y arrivera.

Interrogé lors de la conférence de presse finale sur l'Autriche (point qui avait fait l'objet d'une information lors du déjeuner), le président de la Commission a apporté quelques précisions. Rien n'est changé sur le principe qu'aucune négociation d'adhésion n'interviendra avant le 1er janvier 1993. Mais, de l'aveu même des Autrichiens, le travail technique de la Commission pour préparer son avis sur cette demande s'est déroulé de manière satisfaisante. Les contacts privés avec les responsables autrichiens ont permis d'obtenir une double clarification : leur demande n'affaiblit pas leur intérêt pour un accord entre la Communauté et l'AELE ; la sécurité reste une question qui se pose. L'avis qui sera rendu par la Commission au Conseil en 1991 devra donc prendre en compte la teneur du mandat donné à la Conférence Intergouvernementale sur l'Union politique, notamment pour ce qui concerne la sécurité.

- 4) Sur les accords européens avec la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Hongrie dont les propositions de mandat de négociation sont sur la table du Conseil et devraient être adoptées le 4 décembre, M. Delors a rappelé que la décision de principe de signer avec ces pays des accords allant plus loin que ceux déjà en application avait été prise par le Conseil Affaires Générales le 17 septembre.

Ces accords qui s'inscrivent dans le cadre de l'architecture de la nouvelle Europe étaient souhaités pour deux raisons : des raisons psychologiques et politiques (confirmer l'appartenance à la famille européenne) et des raisons opérationnelles.

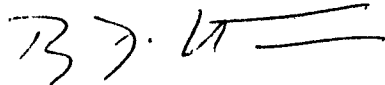
Ces accords mixtes (qui touchent à la fois la coopération politique et les compétences communautaires) ont pour objet :

- d'institutionnaliser le dialogue politique ;
- d'ouvrir la voie à des échanges culturels ;
- dans le domaine économique, d'aboutir un jour à une zone de libre échange.

Du fait de leur caractère mixte, ces accords devront faire l'objet d'une ratification par les Parlements nationaux en plus de l'avis conforme du Parlement européen. S'ils devaient être signés rapidement, a conclu M. Delors, ce serait un signal politique important et cela donnerait à ces pays un cadre à moyen terme pour moderniser leur économie. Quant à une éventuelle adhésion, c'est un problème qui se posera plus tard.

Le Conseil a par ailleurs traité de la question du Golfe, de la politique méditerranéenne, des relations avec les pays ALA et a rencontré, au cours du déjeuner, les Ministres des Affaires Etrangères de l'Union du Maghreb Arabe (cf bio 343 (suite 3 et fin) de João Vale de Almeida).

Amitiés,
Bruno Dethomas



COMMUNAUTAIRES (CONDAMNATION DU COMPORTEMENT DE L'IRAK, EXIGENCE DE LIBERATION DE TOUS LES RESSORTISSANTS ETRANGERS DETENUS EN IRAK ET AU KOWEIT, CONFORMEMENT AUX RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SECURITE, SOUTIEN DU ROLE DES NATIONS UNIES ET ACCEPTATION PAR BAGDAD DE RECEVOIR LES REPRESENTANTS DE L'ONU).

LES DEMARCHES COMMUNAUTAIRES ONT DEMARRE HIER AUPRES DES PAYS DE L'UMA ET DEVRONT SE POURSUIVRE COLLECTIVEMENT ET AU PLUS HAUT NIVEAU PAR LES AMBASSADEURS DES 12 AUPRES D'UNE QUARANTAINE DE PAYS ET PAR LA PRESIDENCE AUPRES DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE, DU MOUVEMENT DES NON-ALIGNES ET D'AUTRES GROUPEMENTS DE PAYS AVEC LESQUELS LA COMMUNAUTE A UN DIALOGUE REGULIER.

SITUATION GENERALE :

- LES DIRECTEURS POLITIQUES ONT ETE CHARGES D'ETUDIER D'EVENTUELLES INITIATIVES VISANT A FAIRE RESPECTER INTEGRALEMENT L'EMBARGO PAR VOIE TERRESTRE (PAYS LIMITROPHES DE L'IRAK):

- LE CONSEIL A REAFFIRME LES ORIENTATIONS RETENUES AUPARAVANT CONCERNANT LA CRISE DU GOLFE ET NOTAMMENT LA DECLARATION ISSUE DU CONSEIL EUROPEEN DE ROME.

2) RENCONTRE CE/UMA

LA PREMIERE RENCONTRE MINISTERIELLE A CARACTERE INFORMELLE ENTRE LES MINISTRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET CEUX DES PAYS DE L'UMA (UNION DU MAGHREB ARABE) S'EST TENU PENDANT LE DEJEUNER DE LUNDI. ELLE A ETE PRECEDEE PAR UN ENTRETIEN ENTRE MM. DE MICHELIS ET MATUTES D'UNE PART, ET M. GHOZALI, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES D'ALGERIE ET PRESIDENT EN EXERCICE DE L'UMA, D'AUTRE PART (SUR LES RELATIONS CE/UMA VOIR NOTE MEMO 58/90 DU 12.11.)

- 2 -

LA REUNION N'A PAS DONNE LIEU A UN COMMUNIQUE DE PRESSE. LES DEUX PRESIDENTS ET LE COMMISSAIRE ONT CEPENDANT FAIT DES COMMENTAIRES DEVANT LA PRESSE A L'ISSUE DES TRAVAUX. POUR M. DE MICHELIS IL S'AGIT D'UN PREMIER PAS D'UNE IMPORTANCE FONDAMENTALE VERS LA COOPERATION ET LE DIALOGUE ECONOMIQUE ET POLITIQUE ENTRE LES DEUX GROUPES DE PAYS. 'LA RENCONTRE A PERMIS, A-T-IL DIT, D'IDENTIFIER DES PRIORITES A ACCORDER DANS LE CADRE D'UNE EVENTUELLE INSTITUTIONALISATION DES RAPPORTS ET DE DISCUTER D'UNE FACON INFORMELLE LES THEMES POLITIQUES D'INTERET MUTUEL. C'ETAIT UNE VERITABLE REUNION DE COOPERATION POLITIQUE. AVANT MEME QUE LE DIALOGUE POLITIQUE AIT ETE INSTITUTIONALISE', A DIT M. DE MICHELIS. LA CRISE DU GOLFE ET LA SITUATION GLOBALE EN MEDITERRANEE ONT DOMINE L'ENTRETIEN. LA DELEGATION COMMUNAUTAIRE AYANT PROCEDÉ A LA DEMARCHE DECIDEE AUPARAVANT CONCERNANT L'IRAK (VOIR POINT PRECEDENT).

AU NOM DE L'UMA, M. GHOZALI A CONSIDERE LA RENCONTRE COMME LE POINT DE DEPART D'UN DIALOGUE PLUS SYSTEMATIQUE, PLUS FREQUENT ET PLUS CONSISTENT. IL A FAIT ETAT DU DESIR DE L'UMA DE VOIR

INSTITUTIONALISE CE DIALOGUE. POUR QUE CELA SOIT POSSIBLE, A-T-IL SOULIGNE, IL FAUDRAIT QUE LA CE ACCEPTE DE LEVER LES SANCTIONS A L'EGARD D'UN DES PAYS DE L'UMA. LA LYBIE. IL A MIS UN ACCENT PARTICULIER SUR LA DIMENSION HUMAINE (IMMIGRATION) DES RAPPORTS CE/UMA.

EN REPOSE A DES QUESTIONS. M. DE MICHELIS A DIT QUE LA CE AVAIT PRIS NOTE DE LA DEMANDE DE LEVEE DE SANCTIONS A L'EGARD DE LA LYBIE MAIS AUSSI DE L'ENGAGEMENT DE CE PAYS DANS LA VOIE DE LA NORMALISATION DES RELATIONS AVEC LES DOUZE. LES DEUX PRESIDENTS SE SONT DECLARE D'ACCORD POUR PRIVILEGIER LA SOLUTION PACIFIQUE A LA CRISE DU GOLFE.

3) POLITIQUE MEDITERRANEENNE RENOVEE

CE POINT N'A PAS DONNE LIEU A UN DEBAT APPROFONDI. M. MATUTES A CONSTATE UN ACCORD DES DELEGATIONS SUR UNE GRANDE PARTIE DES

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION ET A SOULIGNE L'IMPORTANCE POLITIQUE D'UNE CONCLUSION RAPIDE. IL A FAIT ETAT DE LA VOLONTE DE LA PART DE LA COMMISSION DE CONTRIBUER A SURMONTER LES DIFFICULTES CONCERNANT CERTAINS ASPECTS. EN PARTICULIER LES VOLETS COMMERCIAL ET FINANCIER.

PENDANT LA CONFERENCE DE PRESSE FINALE. M. DE MICHELIS A ANNONCE L'INTENTION DE LA PRESIDENCE DE FAIRE LE NECESSAIRE POUR QU'UN ACCORD PUISSE ETRE OBTENU LE 18 DECEMBRE.

4) COOPERATION AVEC LES PAYS D'AMERIQUE LATINE ET D'ASIE

POINT EVOQUE SANS DEBAT. L'INTERVENTION DE M. MATUTES A ETE DANS LE MEME SENS QUE CELLE LA POLITIQUE MEDITERRANEENNE EN CE QUI CONCERNE L'ETAT D'AVANCEMENT ET LE BESOIN D'UNE SOLUTION RAPIDE. M. DE MICHELIS A FAIT PART DE SON INTENTION DE CONVOQUER UN CONSEIL DEVELOPPEMENT EXTRAORDINAIRE POUR PREPARER UNE DECISION FINALE AU CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 18 DECEMBRE.

AMITIES.

B. DETHOMAS

SENT BY GPP AT : TUE NOV 13 18:32:48 CET 1990

END OF TEXT

64215EURCOM UW

21877 COMEU B*

DURATION 982 SECS LISTED 0522 ???03-10-00

PAGE 498 IS NEXT

TYPE DE DOCUMENT : BIO
VARIANT : 1
NUMERO DE DOCUMENT: BIO/90/343
DATE DU DOCUMENT : 90/11/09
TITRE : PREPARATION CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 12 NOVEMBRE 1990
: CRISE DU GOLFE - RENCONTRE CE/UMA - POLITIQUE
MEDITERRANEENNE RENOVEE - COOPERATION AVEC LES PAYS EN VOIE
DE DEVELOPPEMENT D'AMERIQUE LATINE ET D'ASIE
MOTS CLES : CONSMEET; IRAK; KUWAIT; MEDPOL; ARAB; LA; ASIA; DEVCOOP

Ci-apres les points a l'ordre du jour concernant les sujets faisant partie de la responsabilite du Commissaire Matutes :

1) Crise du Golfe (suite Conseil Europeen)

Dans le cadre des points a examiner a la suite de la session extraordinaire du Conseil Europeen (Rome, 27/28 octobre), les ministres evokeront la situation actuelle et les perspectives de solution de la crise ainsi que des initiatives ayant trait a la situation des otages en Irak. Les recommandations du Comite Politique, reuni hier a Rome, seront vraisemblablement le point de depart des discussions.

2) Rencontre CE/UMA

Il s'agit de la premiere rencontre au niveau ministeriel entre la Communaute et l'Union du Maghreb Arabe (UMA) dont font partie le Maroc, l'Algerie, la Tunisie, la Lybie et la Mauritanie. Creee en fevrier 1989, l'UMA vise a developper les liens entre ses pays voisins, privilegiant une approche de cooperation regionale. Un entretien informel entre MM. DE MICHELIS, MATUTES et GHOZALI (ministre des affaires etrangeres de l'Algerie et president en exercice de l'UMA) sera suivi d'un dejeuner entre les 12 ministres de la CE, les 5 ministres de l'UMA et MM. DELORS et MATUTES. Une conference de presse conjointe des presidents de l'UMA et de la CE et de M. MATUTES sera tenue a la fin des rencontres.

Themes a traiter : Situation au sein de la CE et de l'UMA, perspectives de cooperation, politique mediterraneenne renovee de la CE; crise du Golfe, situation globale en Mediterranee.

3) Politique Mediterraneenne Renovee

Ce dossier fait l'objet de debats au sein du Conseil depuis la presentation des propositions de la Commission en juin dernier. Une base consensuelle est acquise, mais des reserves persistent de la part de plusieurs delegations. Une decision n'est pas a attendre pour lundi. Cependant, il pourrait etre envisage de degager des conclusions politiques permettant l'acceleration des travaux au niveau du Coreper de facon a rendre possible une decision finale en decembre. La presidence devrait decider avant lundi matin sur le traitement a donner au dossier (pour les propositions de la Commission de juin 1990 : voir note P-34).

4) Cooperation avec les PVD d'Amerique latine et de l'Asie

Sur ce dossier non plus, les conditions ne sont pas reunies pour une decision. Des divergences subsistent sur les moyens financiers et la programmation pluriannuelle proposees par la Commission, bien qu'un large consensus existe autour des grandes orientations.

La Commission et la presidence souhaitent que le Conseil arrete des conclusions traduisant une volonte politique de la part des ministres des Affaires Etrangeres d'arriver bientot a un accord final (pour les propositions de la Commission de mai 1990 : voir note P-30).

TYPE DE DOCUMENT : BIO
VARIANT : 3
NUMERO DE DOCUMENT: BIO/90/343
DATE DU DOCUMENT : 90/11/13
TITRE : CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 12 NOVEMBRE 1990 : CRISE DU
GOLFE - RENCONTRE CE/UMA - POLITIQUE MEDITERRANEENNE
RENOVEE - COOPERATION AVEC LES PAYS D'AMERIQUE LATINE ET
D'ASIE
MOTS CLES : CONSMEET;IRAK;KOWEIT;MEDPOL;ARAB;LA;ASIA;DEVCOOP

Le Conseil a aborde les points suivants, relevant de la responsabilite de
M. Abel Matutes au sein de la Commission :

1) Crise du Golfe

Reunis en "cooperation politique", les ministres ont pris les decisions
suivantes :

Otages :

- encourager le secretaire general de l'ONU dans son action et
faire pression sur les autorites d'Irak afin qu'elles recoivent le
representant special de M. Perez de Cuellar;

- entreprendre une serie de demarches aupres d'un nombre de pays
et de groupes de pays pour les convaincre d'intervenir aupres des
autorites irakiennes dans le sens des positions communautaires
(condamnation du comportement de l'Irak, exigence de liberation de tous
les ressortissants etrangers detenus en Irak et au Koweit, conformement
aux resolutions du Conseil de securite, soutien du role des Nations Unies
et acceptation par Bagdad de recevoir les representants de l'ONU).

Les demarches communautaires ont demarre hier aupres des pays de l'UMA et
devront se poursuivre collectivement et au plus haut niveau par les
ambassadeurs des 12 aupres d'une quarantaine de pays et par la presidence
aupres de l'organisation de la Conference Islamique, du mouvement des
non-alignes et d'autres groupements de pays avec lesquels la Communaute a
un dialogue regulier.

Situation generale :

- Les directeurs politiques ont ete charges d'etudier d'eventuelles
initiatives visant a faire respecter integralement l'embargo par voie
terrestre (pays limitrophes de l'Irak);

- le Conseil a reaffirme les orientations retenues auparavant
concernant la crise du Golfe et notamment la declaration issue du Conseil
Europeen de Rome.

2) Rencontre CE/UMA

La premiere rencontre ministerielle a caractere informelle entre les
ministres de la Communaute europeenne et ceux des pays de l'UMA (Union du
Maghreb Arabe) s'est tenu pendant le dejeuner de lundi. Elle a ete
precedee par un entretien entre MM. de Michelis et Matutes d'une part, et
M. Ghazali, ministre des affaires etrangeres d'Algerie et president en
exercice de l'UMA, d'autre part (sur les relations CE/UMA voir note
MEMO 58/90 du 12.11.)

- 2 -

La reunion n'a pas donne lieu a un communique de presse, les deux
presidents et le Commissaire ont cependant fait des commentaires devant
la presse a l'issue des travaux. Pour M. de Michelis il s'agit d'un

premier pas d'une importance fondamentale vers la cooperation et le dialogue economique et politique entre les deux groupes de pays. "La rencontre a permis, a-t-il dit, d'identifier des priorites a accorder dans le cadre d'une eventuelle institutionalisation des rapports et de discuter d'une facon informelle les themes politiques d'interet mutuel. C'etait une veritable reunion de cooperation politique, avant meme que le dialogue politique ait ete institutionalise", a dit M. de Michelis. La crise du Golfe et la situation globale en Mediterranee ont domine l'entretien, la delegation communautaire ayant procede a la demarche decidee auparavant concernant l'Irak (voir point precedent).

Au nom de l'UMA, M. Ghazali a considere la rencontre comme le point de depart d'un dialogue plus systematique, plus frequent et plus consistant. Il a fait etat du desir de l'UMA de voir institutionalise ce dialogue. Pour que cela soit possible, a-t-il souligne, il faudrait que la CE accepte de lever les sanctions a l'egard d'un des pays de l'UMA, la Lybie. Il a mis un accent particulier sur la dimension humaine (immigration) des rapports CE/UMA.

En reponse a des questions, M. de Michelis a dit que la CE avait pris note de la demande de levee de sanctions a l'egard de la Lybie mais aussi de l'engagement de ce pays dans la voie de la normalisation des relations avec les Douze. Les deux presidents se sont declare d'accord pour privilegier la solution pacifique a la crise du Golfe.

3) Politique Mediterraneenne renouvee

Ce point n'a pas donne lieu a un debat approfondi. M. Matutes a constate un accord des delegations sur une grande partie des propositions de la Commission et a souligne l'importance politique d'une conclusion rapide. Il a fait etat de la volonte de la part de la Commission de contribuer a surmonter les difficultes concernant certains aspects, en particulier les volets commercial et financier.

Pendant la conference de presse finale, M. de Michelis a annonce l'intention de la presidence de faire le necessaire pour qu'un accord puisse etre obtenu le 18 decembre.

4) Cooperation avec les pays d'Amerique latine et d'Asie

Point evoque sans debat. L'intervention de M. Matutes a ete dans le meme sens que celle la politique mediterraneenne en ce qui concerne l'etat d'avancement et le besoin d'une solution rapide. M. de Michelis a fait part de son intention de convoquer un Conseil Developpement extraordinaire pour preparer une decision finale au Conseil Affaires Generales du 18 decembre.

END OF DOCUMENT REACHED